

## Garantie sur les appareils De'Longhi

Tous les appareils De'Longhi sont couverts par une garantie de **deux ans** (garantie européenne légale imposée par la Directive 1999/44/CE). Cette garantie couvre toutes les demandes d'interventions liées à des défauts de fabrication. Il y a toutefois certaines catégories d'appareils qui bénéficient de modalités "spéciales" d'application de la garantie. Il s'agit des exceptions ci-dessous:

### Café – Machines à espresso

---

Toutes les machines à espresso sont couvertes par une garantie de deux ans, mais, pour les machines à espresso entièrement automatiques, De'Longhi offre un service supplémentaire.

#### Service à domicile pour les machines à espresso full automatiques



Les machines à espresso full automatiques De'Longhi sont réparées gratuitement à domicile pendant cette période de garantie de deux ans. Vous voulez faire appel à ce service? Appelez alors le : 015/28.08.40

En dehors de la période de garantie, vous avez deux possibilités :

- Service De'Longhi à domicile  
Appelez le service Réparations au 015/28.08.40 ou envoyez un mail à [service@delonghi.be](mailto:service@delonghi.be) et nos collaborateurs organiseront l'envoi d'un réparateur chez vous. Hors de la période de garantie, cette intervention est payante.
- Vous rentrez votre appareil en réparation à notre atelier De'Longhi de Fleurus. Les techniciens assureront les réparations. Hors de la période de garantie, cette intervention est payante. Vous pouvez également déposer ou envoyer votre appareil à l'adresse suivante : De'Longhi Service, Avenue du Marquis, 6220 Fleurus.

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h

Mercredi : De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

- Vous pouvez naturellement également rentrer votre appareil en réparation via le magasin où vous l'avez acheté.

## Appareils Nespresso

Les appareils Nespresso sont également couverts par une garantie de deux ans. Contrairement aux autres produits De'Longhi, pour toutes les questions relatives au service après-vente et à la garantie, vous devez contacter directement Nespresso Belgique et pas le service clientèle de De'Longhi. Vous pouvez le faire en appelant le numéro ci-dessous. Vous pouvez également consulter le site internet de Nespresso pour plus d'informations :

<https://www.nespresso.com/be/fr/contactus>.

Prenez contact avec Nespresso pour les questions relatives au service après-vente et à la garantie.

Tél : 0800 162 64

## Cuisine - Friteuses à zone froide

---

Pour les friteuses à zone froide de De'Longhi, contrairement aux autres produits, la garantie est de **dix ans**. La garantie couvre toutes les demandes d'interventions liées à des défauts de fabrication.



Pour la réparation de votre friteuse à zone froide, deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous envoyez l'appareil directement à notre service technique :  
De'Longhi Service, Avenue du Marquis, 6220 Fleurus.
- Naturellement, vous pouvez également rentrer votre appareil en réparation via le magasin où vous l'avez acheté.

## Traitement de l'air - Climatiseurs

---

Les climatiseurs mobiles De'Longhi sont couverts par une garantie de deux ans. À titre promotionnel, De'Longhi offre temporairement **trois ans de garantie supplémentaires** en plus des deux ans imposés par la législation européenne. Cette garantie de cinq ans entre en vigueur à la date d'achat de votre appareil, à condition de vous enregistrer sur le site [www.delonghiclub.be](http://www.delonghiclub.be). Vous y trouverez tous les appareils concernés, les vendeurs participants et la période pendant laquelle vous pouvez bénéficier de cet avantage momentané.

### Service à domicile pour les climatiseurs mobiles :

Pendant la période de garantie, nos climatiseurs mobiles sont également réparés gratuitement à domicile. Pour les demandes d'interventions, appelez le numéro ci-dessous:



En dehors de la période de garantie, vous avez trois possibilités :

- Vous demandez une intervention à domicile en appelant le service au numéro 015/28.08.40.
- Vous envoyez l'appareil directement à notre service technique : De'Longhi Service, Avenue du Marquis, 6220 Fleurus.
- Naturellement, vous pouvez également rentrer votre appareil en réparation via le magasin où vous l'avez acheté.

Pour toutes les options ci-dessus, hors de la période de garantie, l'intervention est payante.

## Traitement de l'air - Déshumidificateurs

---

Les déshumidificateurs sont couverts par une garantie de deux ans. Pour ses déshumidificateurs, De'Longhi offre également la possibilité d'une **intervention à domicile** pendant la période de garantie. Vous devez appeler le numéro ci-dessous pour demander une intervention à domicile.



En dehors de la période de garantie, vous avez trois possibilités :

- Vous demandez une intervention à domicile en appelant le service au numéro 015/28.08.40.
- Vous envoyez l'appareil directement à notre service technique : De'Longhi Service, Avenue du Marquis, 6220 Fleurus.
- Naturellement, vous pouvez également rentrer votre appareil en réparation via le magasin où vous l'avez acheté.


Pour toutes les options ci-dessus, hors de la période de garantie, l'intervention est payante.


## Autres produits

---

Pour tous les autres produits, la garantie est de deux ans et le service à domicile n'est pas prévu. Ces produits doivent être renvoyés à notre service Réparations par l'intermédiaire du point de vente.

Les informations ci-dessous ne sont pas suffisantes et vous avez encore des questions sur le service après-vente ou la garantie? Contactez alors notre service Consommateurs :

 - 015/28.08.40

 - [service@delonghi.be](mailto:service@delonghi.be)